

REPUBLIQUE FRANCAISE



COMMUNE de PEZILLA LA RIVIERE

DOSSIER : N° PC 066 140 21 C0029

Déposé le : **27/07/2021**

Demandeur : **Monsieur PUJOLAR JULIEN**

Madame Clémence BRETONES

22 RUE DU PORTAL D'AMONT

66370 PEZILLA LA RIVIERE

Nature des travaux : **Habitation-Construction**
maison individuelle en R+1

Sur un terrain sis à : **LOT 36 LOTISSEMENT LE**
PETIT JARDIN à PEZILLA LA RIVIERE (66370)

Référence(s) cadastrale(s) : **140 AM 302**

RETRAIT APRÈS DÉCISION D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE PRONONCE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Le Maire de la Commune de PEZILLA LA RIVIERE

VU la demande susvisée.

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.421-1 et R.421-1, R.421-14 à R.421-16 et suivants.

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 14/05/2008, modifié le 14/05/2018.

VU l'arrêté de Permis de Construire délivré à Monsieur Julien PUJOLAR et Madame Clémence BRETONNES en date du 21 septembre 2021 ;

VU la demande d'annulation de Permis de Construire présentée par le pétitionnaire en date du 05 octobre 2022 ;

CONSIDERANT QUE les travaux autorisés n'ont pas fait l'objet d'un commencement d'exécution.

ARRETE

Article 1

Le permis de construire délivré le 21 septembre 2021 est RETIRE

Article 2

Le Directeur Général des Services de la Commune, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le 11 octobre 2022,



Le Maire,


Jean-Paul BILLES

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.

INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT

Délais et recours : Le destinataire qui désire contester la décision peut saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de la transmission de la décision attaquée. Il peut également dans ce délai saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (*l'absence de réponse au terme de quatre mois vaut rejet implicite*).

Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

urbanisme@mairie-pezilla-riviere.fr

De: JULIEN PUJOLAR <julien.pujolar@gmail.com>
Envoyé: mercredi 5 octobre 2022 11:11
À: urbanisme@mairie-pezilla-riviere.fr; a.mateo@mairie-pezilla-riviere.fr
Objet: Demande d'annulation de permis de construire - PC 066 140 21 C0029

Numéro de série du permis : **PC 066 140 21 C0029**

Madame, Monsieur,

Par le présent mail, je vous demande de bien vouloir annuler mon permis de construire délivré le 21/09/2021 pour la parcelle située 31 Rue Joseph Sarda Garriga au lotissement le petit Jardin.

En effet, malheureusement, je suis contraint de vous demander cette annulation en raison d'une séparation, nous ne pouvons assumer la construction de ce projet seul.

Devenu inutile à cause de cette situation, je vous demande de bien vouloir procéder à cette révocation et de me confirmer par écrit que mon permis de construire a bien été annulé.

Aussi, je vous confirme qu'aucun chantier prévu dans la déclaration préalable de travaux n'a été mis à exécution.

Cordialement
PUJOLAR JULIEN
0686616977